



Les Herbiers,
Le 28 mars 2024

VAL D'ERDRE PROMOTION
Monsieur Jérôme PERION
6 rue de Thessalie - BP 4439
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Service émetteur : Urbanisme
Tél : 02-51-91-29-72/ Mail : urbanisme@lesherbiers.fr

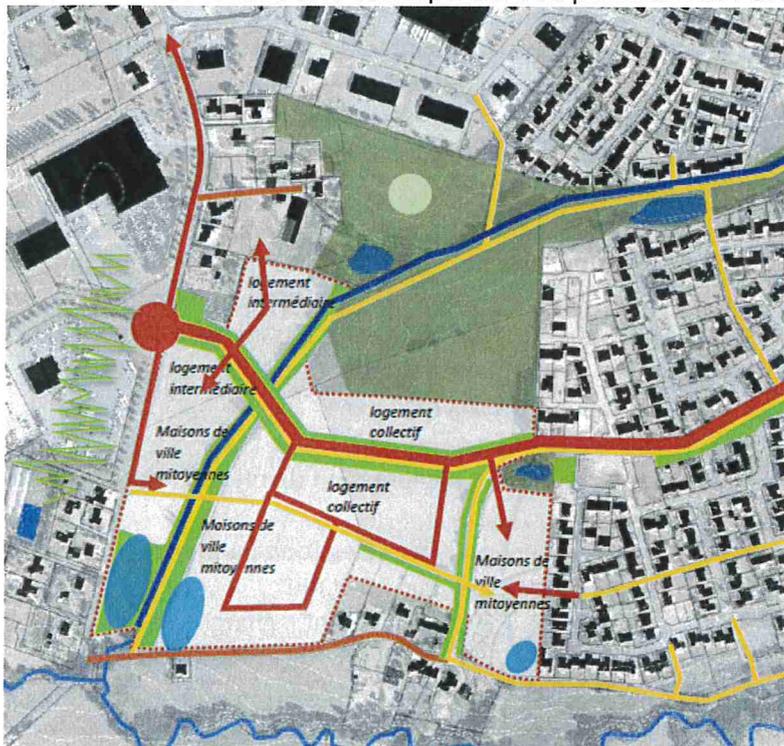
Affaire suivie par : Aymeric COLETTA
Référence : PU_2024_21_AC

Objet : PA n°08510923H0006 et n°08510923H0007 – Le domaine du ruisseau de l'Aumarière
Complément à l'avis de la MRAe du 25 mars 2024

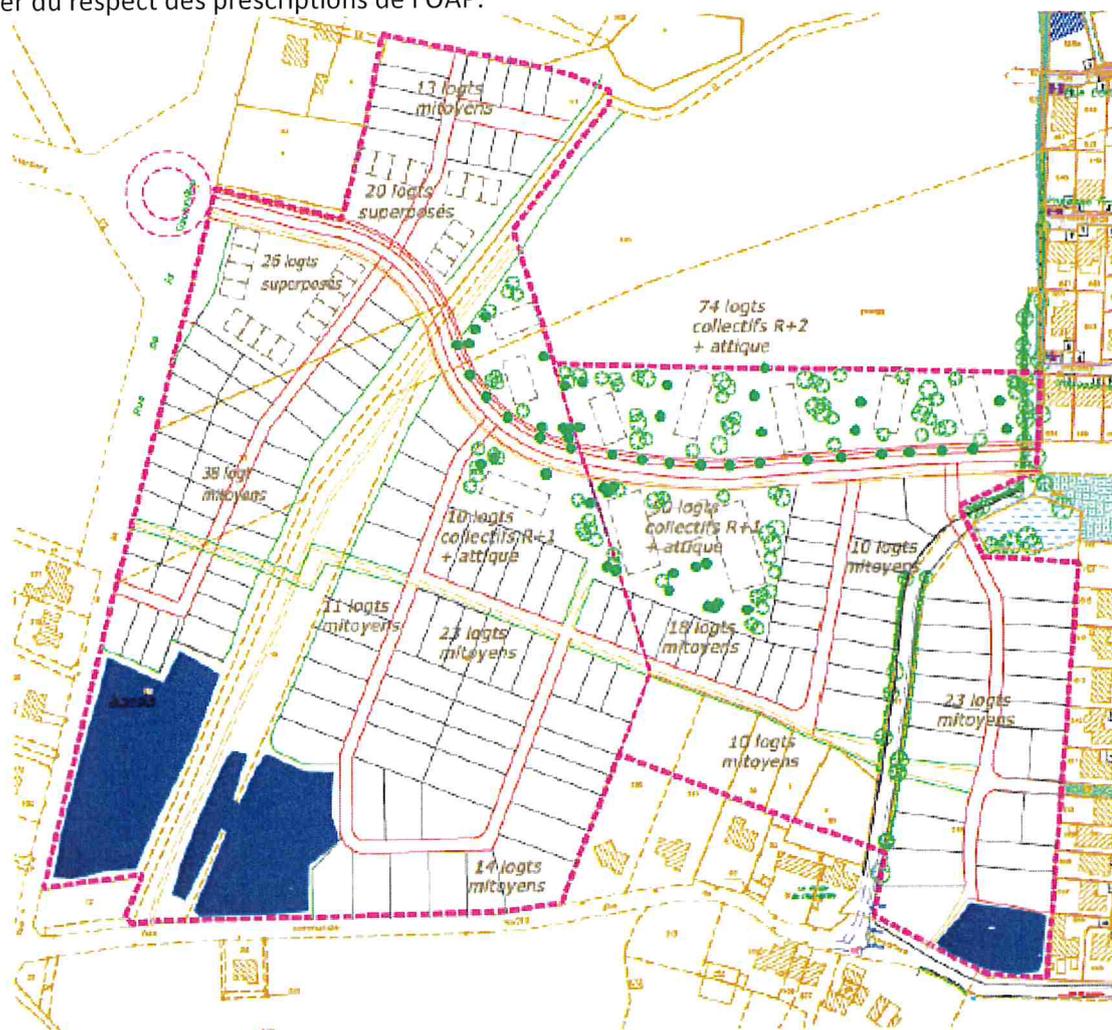
Monsieur

Le 25 mars 2024, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Pays-de-la-Loire a émis un avis, dans le cadre de l'instruction des dossiers référencés en objet, sur le projet du quartier d'habitation « le domaine du ruisseau de l'Aumarière » aux Herbiers. La MRAe soulève plusieurs points suite à l'analyse de l'étude d'impacts réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale.

La municipalité souhaite confirmer le respect des prescriptions de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que les objectifs de production de logements. En effet, les réflexions de l'aménagement du quartier de l'Aumarière ne sont pas récentes et un plan guide sur l'ensemble de la zone 1AU correspondant au périmètre de l'OAP a été réalisé.



Un exemple de découpage parcellaire et de densités potentielles ont été formalisés pour s'assurer du respect des prescriptions de l'OAP.



Les parties intéressées par le projet ont été rencontrées et toutes ont donné leur accord pour les principes d'aménagement et les formes urbaines définis.

Aussi, les objectifs chiffrés à remplir seront atteints avec les tranches ultérieures et la densité brute à l'échelle de l'OAP sera assurée.

Enfin, concernant les dysfonctionnements de l'assainissement, la Communauté de communes a engagé la mise aux normes de ses équipements aux Herbiers. Le calendrier prévisionnel des travaux, fin d'année 2025 pour le poste de refoulement et le bassin de la station, est compatible avec la mise en œuvre de l'opération d'aménagement qui prévoit une vente des lots pour la rentrée 2025 avec les constructions et les raccordements à suivre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Par délégation du Maire,
Luc SOULARD,
1^{er} adjoint, chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du logement